



## La déléguée territoriale

Dossier suivi par : Alexandra DUTHU

Tél. : 03.85.21.97.95

Mail : [a.duthu@inao.gouv.fr](mailto:a.duthu@inao.gouv.fr)

Monsieur le Maire  
Mairie de Gresin  
Commune déléguée de St Genix les Villages  
1 place de la Mairie  
Grésin  
73240 SAINT GENIX LES VILLAGES

Mâcon, le 12 avril 2019

V/Réf : lettre du 17 janvier 2019

N/Réf : CM/LM/AD-19-190

Objet : Plan Local d'Urbanisme de GRESIN

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 17 janvier 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de Grésin.

La commune de Grésin appartient aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Raclette de Savoie », « Saint Marcellin », « Tomme de Savoie » et « Volailles de l'Ain » ainsi qu'aux IGP viticoles « Comtés rhodaniens » et « Vin des Allobroges ».

Conformément à la réglementation, l'INAO n'a pas d'avis formel à donner considérant que le territoire de la commune de Grésin n'est inclus dans aucune aire d'Appellation d'Origine Protégée (AOP).

L'étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le tracé des zones urbanisées devrait être redessiné au plus près de l'enveloppe urbaine. En effet, dans plusieurs hameaux, des espaces non construits intégrés dans ce tracé auraient dû être comptabilisés dans la consommation d'espace des zones à urbaniser ou être retirés de l'enveloppe urbaine.

Le projet de PLU s'appuie essentiellement sur le développement autorisé par le SCoT et non sur une analyse fine des besoins de la commune ce qui est regrettable.

Toutefois, la consommation d'espace agricole prévue dans ce projet de PLU est mesurée (1,24 ha).

**INAO - Délégation Territoriale Centre-Est**

SITE DE MACON  
37 boulevard Henri Dunant - CS 80140  
71040 MACON  
TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

Aussi, l'INAO ne s'oppose pas au projet, considérant qu'il n'a pas d'incidence sur les IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice  
et par délégation,  
Christèle MERCIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the typed name.

Copie : DDT 73

**INAO - Délégation Territoriale Centre-Est**

SITE DE MACON

37 boulevard Henri Dunant - CS 80140

71040 MACON

TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)